EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00277
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/11/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000318
Commission	**Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux**		
Direction en charge	Ressources Humaines		
Objet	Protection sociale complémentaire - Évolution de la couverture prévoyance des agents - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**
Date de convocation du Conseil : **06/11/2020**
Compte rendu affiché le : **17/11/2020**
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Absents-Excusés
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI (à partir du point 29 de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance
Mme Marie-Jo PEREZ

■ Rappel et références

Depuis le 1er janvier 2018, les agents de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole ont la possibilité de souscrire au contrat collectif commun de prévoyance passé entre les deux collectivités et SOLIMUT mutuelle de France pour une durée de 6 ans.

Cependant, face à la dégradation des résultats techniques pour les exercices 2018 et 2019, SOLIMUT mutuelle de France a fait part de sa volonté de résilier ce contrat avant terme, avec effet au 1er janvier 2021.

Des négociations ont été ouvertes pour trouver le meilleur compromis, dans un contexte de crise sanitaire liée au virus SARS-Cov2.

■ Motivation et opportunité

À l'issue des négociations, la proposition d'aménagement du contrat avancée par SOLIMUT mutuelle de France semblait inacceptable d'un point de vue tarifaire, aussi bien pour la collectivité que pour les agents.

Cependant, le rejet de cette proposition par la collectivité conduisait de facto à un passage en labellisation à compter du 1er janvier 2021, dans l'attente d'un nouvel appel d'offre.

Cette situation pouvait conduire à fragiliser la situation des agents dans un contexte sanitaire très défavorable.

Aussi, afin de permettre aux plus grand nombre possible d'agents de conserver une couverture prévoyance, il convient de reconsidérer la proposition de SOLIMUT mutuelle de France.

Le Comité Technique Paritaire, lors de sa séance du 3 novembre 2020, a donné un avis favorable à ce dossier.

■ Contenu

3-1. Une évolution des garanties

Les garanties sont aménagées selon les modalités suivantes :

- la mutualisation des garanties sur le traitement, le régime indemnitaire et le décès en une seule garantie obligatoire, l'instauration d'un régime unique de carence portée à 10 jours sur le régime indemnitaire, ainsi que la mise en place d'un taux de couverture unique de 90% sur le traitement et le régime indemnitaire
- des garanties éléments variables et invalidité qui demeurent optionnelles

Le tableau des garanties ci-dessous présente le détail de ces aménagements.

Garanties		Taux de couverture	Franchise	Base de cotisation	Taux de cotisation
Obligatoire	TB	90%	NC	TB + NBI + RI	0,93%
	RI	90%	10 j	TB + NBI + RI	0,93%
	Décès	100%	NC	TB + NBI + RI	0,20%
	Taux de cotisation total pour la garantie obligatoire				**2,06%**
Option 1	EVP	Forfait 90 €	NC	RI	0,20%
		Forfait 180 €	NC	RI	0,40%
Option 2	Invalidité	90%	NC	TB + NBI	0,62%

TB : traitement de base
RI : régime indemnitaire
EVP : éléments variables de paie
NBI : nouvelle bonification indiciaire
Cette proposition prendra la forme d'un avenant au contrat actuel, applicable au 1er janvier 2021.

3-2. Une augmentation de la participation de l'employeur
Afin de compenser les surcoûts liés à l'augmentation des taux de cotisation, le montant de la participation employeur est revalorisé de 30%, pour un gain de 5€ par mois et par agent, portant les nouveaux montants aux seuil suivants :

- 25 € bruts mensuels pour les agents dont l'indice majoré est inférieur à 350
- 22 € bruts mensuels pour les agents dont l'indice majoré est compris entre 350 et 499
- 20 € bruts mensuels pour les agents dont l'indice majoré est supérieur ou égal à 500

3-3. La couverture partielle du régime indemnitaire sur la période de carence instaurée

Pour compenser l'instauration des 10 jours de carence sur la couverture du régime indemnitaire, l'employeur prendra en charge ce régime indemnitaire à hauteur de 5 jours sur une année civile, à compter du 6e jour d'arrêt et jusqu'au 10e jour inclus.

4-4. Le maintien des autres dispositions applicables au régime indemnitaire en cas d'arrêt maladie

Il est proposé de maintenir les autres dispositions permettant le maintien du régime indemnitaire dans les situations suivantes :

- Congés annuels légaux
- Congés de fractionnement
- Autorisations d'absences liées à la représentation syndicale
- Accidents du travail
- Congés de maternité
- Absences pour don du sang
- Autorisations d'absences pour événements familiaux
- Actions de formation
- Encadrement des activités sociales
- Congé de longue durée
- Congé de longue maladie
- Autorisations d’absences pour garde d’enfant

Enfin, il est proposé le maintien du régime indemnitaire en cas d'arrêt lié à une hospitalisation.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			580 000,00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	**0,00 €**	**0,00 €**	**580 000,00 €**	**0,00 €**
Charge nette Ville		**0,00 €**		**580 000,00 €**

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir approuver :
- la proposition d'évolution des garanties telle que présentée ci-dessus,
- l'augmentation de la participation employeur selon les modalités définies ci-dessus,
- la couverture du régime indemnitaire par l'employeur, à compter du 6e jour d'arrêt et jusqu'au 10e jour inclus,
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2021	'012	divers articles 64
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée
47 voix pour, 0 voix contre, 12 abstention(s)

Détail des votes
Votes pour
M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine

GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF

Abstentions
Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU